

10 FEVRIER 2025

HOTEL DE VILLE, SALLE DES DELIBERATIONS

Question de Mme Giulia G.

Thème : Sécurité Avenue des Ducs de Savoie

Bonjour, comme beaucoup de parents je suis très inquiète à cause du fonctionnement du feu situé sur l'Av des Ducs de Savoie et qui permet de traverser en correspondance du magasin « Veneta Cuisine ». En effet ce feu, contrairement aux autres feux de l'Avenue ne passe JAMAIS au vert (ou très rarement) même lorsqu'on appuie sur le bouton de passage pour piétons : de ce fait, tous les piétons et notamment les élèves se rendant quotidiennement au collège Saint François ou au lycée Saint Ambroise traversent avec le feu rouge et c'est très dangereux! Pourrez-vous remédier à cette situation avant qu'un accident grave ou mortel ne se produise? Merci d'avance

Réponse de Mme Isabelle DUNOD, Adjointe au Maire chargée de la mobilité durable

Bonjour Madame,

Vous sollicitez la mairie concernant la traversée piétonne de l'avenue des Ducs au niveau du carrefour de la Libération. Vous soulignez le fait que le feu permettant la traversée en sécurité des piétons ne passe que très rarement au vert, ce qui crée une situation accidentogène, notamment pour les élèves du collège Saint François et du lycée Saint Ambroise. Cette traversée est en effet un point stratégique pour les piétons permettant de rejoindre le quartier Mérande au centre-ville.

Ce carrefour à feux est situé sur une voirie d'Intérêt communautaire et est donc géré par Grand Chambéry. Suite à votre sollicitation, les services techniques de la ville et de l'agglomération ont diagnostiqué la situation. La traversée piétonne est aujourd'hui déclenchée uniquement par les boutons poussoirs de part et d'autre de la voirie.

Il s'avère que le bouton d'appel coté trottoir présentait un dysfonctionnement et ne permettait donc pas de mettre la traversée piétonne au vert.

Les services de la ville sont intervenus à la fin du mois de janvier pour remettre en fonctionnement le bouton poussoir et permettre des traversées sécurisées de l'avenue des Ducs. En parallèle, les services de l'agglomération travaillent pour mettre en place un fonctionnement automatique permettant de franchir l'avenue à intervalle régulier sans avoir à déclencher le bouton poussoir.

A plus long terme, l'agglomération travaille sur l'élaboration d'un nouveau programme de travaux pour réaménager le boulevard de la Libération et l'avenue des Ducs coté Vénéta Cuisine. L'un des objectifs de l'opération sera de faciliter les cheminements piétons, notamment au niveau des traversées.

En parallèle, la ville a réalisé en 2024 une rampe piétonne le long des voies SNCF permettant de rejoindre l'avenue de Turin et donc le collège Saint Ambroise à l'avenue des Ducs via le faubourg Nezin. Cela permet aux piétons de cheminer dans un environnement plus sécurisé, éloigné de la circulation et d'aboutir au niveau de la traversée centrale de l'avenue des Ducs où les temps donnés aux piétons sont plus longs.

Les services de la ville et de l'agglomération ont remis en fonctionnement le bouton poussoir. En parallèle, ils travaillent à court terme sur l'ajout d'une phase de vert pour permettre la traversée de manière plus régulière et sécurisée. A long terme, le projet d'aménagement facilitera également les traversées piétonnes.

La Ville vous remercie pour votre sollicitation qui a permis la remise en service du feu et rappelle qu'il est possible de faire remonter tous les dysfonctionnements constatés sur l'espace public via le portail simpl'ici de la ville. Cela permet une prise en charge des problématiques de manière optimisée.

Question de Mme Stéphanie M.

Thème : Aménagement du centre-ville

Bonjour, la Ville procède à de nombreux aménagements pour améliorer la qualité de vie au centre. Est-il prévu que la rue de Boigne passe également piétonne?

Réponse de Mr Benjamin Louis, Adjoint au Maire chargé du quartier du centre-ville

Bonjour Madame,

Merci pour votre question.

La ville engage effectivement de nombreux travaux d'aménagement pour améliorer la qualité de vie en centre-ville, et la rue de Boigne fait partie du périmètre de réflexion globale.

Tout cela s'inscrit dans une politique de transformation des espaces publics du centre-ville avec plusieurs objectifs :

1. Donner plus de place aux mobilités douces (piétons, vélos).
2. Renforcer la végétalisation et créer des îlots de fraîcheur.
3. Valoriser notre patrimoine historique.
4. Garder notre centre-ville accessible afin de favoriser son attractivité commerciale.

La première concrétisation vient de voir le jour avec le réaménagement complet du boulevard du Théâtre et du square Delanoy de Bissy. Ce sont 17 arbres plantés en plus des 18 conservés, ainsi que 1 500 m² désimperméabilisés et un espace totalement rendu aux piétons.

Mi-mars de cette année verra le tour de l'avenue Charles de Gaulle pour sa requalification, avec 50 % de sa surface qui sera végétalisée et de nombreux arbres plantés. Le centre de l'avenue restera circulaire par les voitures dans les deux sens, avec du stationnement à durée limitée implanté sur des surfaces permettant l'infiltration des eaux pluviales.

En ce qui concerne plus spécifiquement la rue de Boigne, il faut en distinguer deux parties :

- **La partie nord**, de la fontaine des Éléphants à la place du 8 mai 1945, qui sera requalifiée à partir de l'automne 2025 dans la même dynamique que les espaces que je viens de citer. En effet, cette rue est d'ores et déjà piétonne mais conserve les stigmates de son caractère routier. L'ensemble des revêtements sera donc repris avec des espaces végétalisés et perméables, ainsi que des équipements liés à la gestion des eaux.
- **La partie sud**, jusqu'au château des Ducs de Savoie, restera accessible à la circulation, mais continuera d'accueillir des piétonisations événementielles (comme nos deux braderies ou le marché des potiers), sans changement prévu sur ce mandat.

J'attire également votre attention :

- sur les travaux en cours faubourg Montmélian, au niveau de la rue Jules Ferry, qui s'inscrivent également dans cette dynamique ;
- ainsi que sur les études lancées sur ce mandat pour la végétalisation de la place du Palais de Justice et des abords du Carré Curial.

J'espère, Madame, avoir répondu à votre question, en espérant qu'il soit de plus en plus agréable d'être piétonne à Chambéry.

Question de Monsieur Nicolas C.

Thème : Sécurité incendie centre- ville

« L'arrêté municipal obligeant 500 particuliers du centre ville à détenir un extincteur, donc à le faire réviser annuellement, est difficilement applicable : il suppose que des organismes d'incendie, habitués aux entreprises, acceptent de prendre RV avec un particulier et pour un seul extincteur. Il n'est pas du ressort des Syndic de regrouper les visites dans une copropriété, et les copropriétaires sont généralement peu désireux de se mettre aux normes.

Il est donc demandé à la ville de mettre en place son propre service de vérification, éventuellement payant, pour permettre aux citoyens de bonne volonté de respecter le dit arrêté municipal. »

Réponse écrite de Mr Jean Ruez, Conseiller municipal délégué à la rénovation du patrimoine bâti, aux plans communaux de sauvegarde et à la sécurité des bâtiments.

Bonjour Monsieur,

Vous sollicitez la ville de Chambéry afin que celle-ci organise un service de vérification des extincteurs à destination des particuliers qui auraient des difficultés à trouver un organisme de contrôle.

Pour mémoire, suite au dramatique incendie du 1^{er} janvier 2002, la Ville de Chambéry a réalisé un diagnostic sécurité qui a abouti le 28 juin 2004 à la prise d'un arrêté portant prescriptions de mesures de prévention incendie. Celles-ci comprennent notamment, pour les parties privatives, l'installation d'un extincteur et l'installation d'un détecteur de fumée, pour les parties communes, l'affichage d'un plan et l'installation d'un système spécifique d'ouverture pour l'accès des pompiers

En 2008 une OPAH sécurité est mise en place sur une durée de 6 ans. Depuis c'est deux dispositifs d'OPAH plus larges qui ont suivis.

Effectivement ces dispositifs de sécurité requièrent un contrôle périodique.

Le contrôle des extincteurs tout comme d'autres dispositifs de sécurité (détecteur de fumées, de CO2...) relèvent de la responsabilité et de l'initiative privée. En effet une collectivité ne peut intervenir dans le domaine privé pour un tiers.

Deux possibilités, déjà éprouvés en centre ancien s'offrent à vous :

- Solliciter votre syndic. Ce n'est pas forcément dans ses attributions premières car les extincteurs sont situés dans les parties privatives mais dans certains cas on en trouve dans les parties communes. L'avantage de solliciter le syndic est d'obtenir un devis pour l'ensemble de la copropriété et de bénéficier d'un tarif groupé. Les habitants sont ensuite invités à laisser l'extincteur sur le palier de la porte ou de le confier à un voisin qui pourra être présent le jour du contrôle. Plusieurs copropriétés pratiquent ce système.

- Solliciter votre assurance.

Certains assureurs proposent un contrôle gratuit à leurs clients.

Comme indiqué, la collectivité n'a pas vocation à intervenir sur du domaine privé. Cependant, et concernant le volet sécurité, la ville de Chambéry a mis en place des aides spécifiques pour les travaux de sécurisation des parties communes des immeubles (désenfumage, portes Coupes Feu, mise en sécurité électrique...) avec un montant plafond 4000 €

-De façon plus générale le secteur centre fait également l'objet d'un dispositif d'accompagnement dans le cadre de l'OPAH.

Nous invitons les habitants qui seraient confrontés à cette problématique à saisir leur syndic et / ou leur assurance.